

Service : Juridique



Département Isère – Canton du Moyen Grésivaudan – Commune de Crolles

Arrêté du Maire

Objet : **DELEGATION DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE DU MAIRE A M. SERGE POMMELET – 1^{ER} ADJOINT**

Le Maire de la commune de CROLLES,

Vu le Code général des collectivités territoriales et, notamment, ses articles L2122-18, L2122-20 et L2122-23,

Vu le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 27 mars 2026 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du maire et des adjoints au maire,

Vu l'élection de M. Serge POMMELET en qualité de 1^{er} adjoint au maire en date du 27 mars 2026,

Vu la délibération n°43-2026 en date du 27 mars 2026 relative à l'élection des adjoints au maire,

Vu la délibération n°46-2026 en date du 10 avril 2026 portant délégation de compétences du conseil municipal au maire,

Considérant que pour permettre une bonne administration communale, il est nécessaire de prévoir une délégation de fonctions et de signature à Monsieur Serge POMMELET, 1^{er} adjoint au Maire,

A R R E T E

ARTICLE 1 - Monsieur le Maire de Crolles donne, sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de fonctions et de signature à Monsieur Serge POMMELET, 1^{er} adjoint chargé des finances, de l'économie, des commerces et de l'emploi, pour les domaines d'activités suivants :

✓ **Finances :**

- Validation et signature des bordereaux de dépenses et de recettes,
- Bons de commande,
- Élaboration des projets de budget primitif et budget supplémentaire en lien avec les élus des secteurs concernés,
- Contrôle et suivi de l'exécution du budget,
- Contrôle des écritures et actes comptables,
- Mobilisation des financements, hors emprunts, signature des actes et documents afférents (subventions, FCTVA, demandes de versement...),
- Documents liés à la mobilisation et au remboursement des emprunts, négociation des emprunts et signature des contrats,
- Signature de tous actes concernant la création, la modification, la suppression et le fonctionnement des régies,
- Facturations, attestations et certificats divers,
- Réclamations en matière de fiscalité.

✓ **Vie économique et commerces :**

- Relations avec les entreprises,
- Lien avec la communauté de communes pour les Zones d'Activités Economiques et demandes d'implantation,

- Suivi de la gestion administrative des baux commerciaux,
- Relations avec les commerçants,
- Suivi de l'organisation du marché de Noël

✓ **Emploi :**

- Lien avec la mission locale
- Lien avec le centre de formation des MFR

ARTICLE 2 - Monsieur POMMELET reçoit délégation pour présider la Commission communale des impôts directs (CCID) et signer les procès-verbaux de commission.

ARTICLE 3 - Toute signature en vertu de la présente délégation devra être précédée de la mention « Pour le Maire et par délégation ».

ARTICLE 4 - Monsieur le Maire et la Direction Générale des Services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à l'intéressé pour notification, à Madame la Préfète de l'Isère, et à Monsieur le Receveur de la commune de Crolles.

A Crolles, le **21 AVR. 2026**
Philippe LORMIER
Maire de Crolles



Acte certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de sa publication le de sa notification le et de sa transmission en Préfecture le

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche interrompant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.